



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Budget général 2026

Art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par l'article 107 de la loi NOTRE

Sommaire :

1. Le cadre général du budget de la commune
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. L'état de la dette

1 . Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose l'obligation aux collectivités d'annexer au budget primitif et compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le conseil municipal a approuvé l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal à partir de l'exercice 2024.

Le plan de compte abrégé dédié aux communes de moins de 3 500 habitants a été retenu.

Le budget 2026 respecte les principes budgétaires : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se

rapporte à l'exception des années à échéance électorale ou la date limite est repoussée au 30 avril.

Le document budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes figurant au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le budget 2026 a été voté le 30 avril 2026 préalablement examiné par la commission municipale des finances qui regroupait l'ensemble du conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Il a été présenté avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services rendus.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été cernées au mieux afin de parer au contexte actuel et aux éventuelles contraintes qui pèsent sur les collectivités dans leur contribution au redressement des comptes publics.

Compte tenu de la mise en place récente de la nouvelle équipe municipale, la section d'investissement se limite à l'inscription des restes à réaliser, voire à un réajustement des programmes en cours.

2. La section de fonctionnement :

A/ Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- Les charges à caractère général : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux
- Les charges de personnel, les indemnités des élus
- Les charges liées au remboursement de la dette
- Les subventions versées aux associations
- L'autofinancement

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- De la fiscalité : taxes foncières, attribution de compensation versée par la communauté de communes, taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Des dotations et allocations servies par l'Etat
- Des produits des services municipaux : garderie, droits de place, cantine, loyers

La rigidité des charges structurelles de la collectivité s'établit comme suit :

Charges de personnel +annuité / recettes de fonctionnement :

$$743\,500.00 / 1\,506\,185.42 = 0.49$$

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

B/ Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	611 610.51	Atténuation de charges	12 000.00
Charges de personnel	602 000.00	Recettes des services	53 550.00
Autres charges de gestion	136 100.00	Impôts et taxes	744 125.00
Charges financières	50 500.00	Dotations et participations	348 129.00
Dotation Dépréciation	3 059.49	Autres recettes de gestion courante	57 500.00
Titres annulés	2 000.00		
Total dépenses réelles	1 405 270.00	Total recettes réelles	1 215 304.00
		Excédent de fct reporté	290 881.42
Virement à la section d'investissement	104 715.42		
Total général	1 506 185.42	Total général	1 506 185.42

C/ La fiscalité :

La fiscalité : Les taux demeurent inchangés depuis de nombreuses années.

Les taux votés par l'assemblée pour 2026 sont les suivants :

- ✚ Taxe foncière bâti : 36.99 %
- ✚ Taxe foncière non bâti : 88.06 %
- ✚ Taxe d'habitation : 8.95 %

3. La section d'investissement :

A/ Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, à la pérennité des services à la population existants, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou de leur complexité à être mises en œuvre. Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- ✚ En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette contractée pour le financement des travaux.
- ✚ En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux, virement de la section de fonctionnement rendu possible par l'excédent de fonctionnement généré.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2026 reprennent les dépenses engagées sur l'exercice précédent et non réalisées, réajustées pour certaines compte tenu des éléments obtenus et des marchés signés avec les entreprises.

Aucune dépense nouvelle ne fait l'objet d'une inscription budgétaire compte tenu du renouvellement récent de l'équipe municipale, à l'exception des travaux liés à l'assainissement pluvial et réalisés par l'entreprise SOGEA.

Par délibération en date du 19 mai 2025, le conseil municipal a conventionné avec le syndicat mixte Bellovic pour lui confier temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Ce conventionnement est intervenu alors que la compétence assainissement collectif a été transféré au 1^{er} janvier 2025, que les marchés de travaux confiés à l'entreprise SOGEA comportaient des prestations liées aux eaux pluviales (compétence communale) et aux eaux usées (compétence du syndicat Bellovic) et que pour assurer la cohérence technique et la continuité de l'exécution des marchés, il semblait préférable de confier la maîtrise d'ouvrage au syndicat mixte Bellovic.

L'inscription budgétaire 2026 d'un montant de 469 000.00 € correspond au remboursement dû au syndicat mixte Bellovic pour les travaux d'assainissement pluvial.

Les dépenses nouvelles :

- Achat de matériel : achat d'un vidéo projecteur interactif : 3500.00 €
- Travaux de menuiseries écoles : réajustement du programme pour 14 000.00 €
- Eclairage public : réajustement du programme avec pose d'un candélabre rue de la gare : 4500.00 €
- Drainage du terrain de rugby : réajustement du programme : 1300.00 €
- Aménagement de la croix de Vaincq : démolition du bâtiment Orange non prévue et frais annexes : 6000.00 €
- Assainissement pluvial : 469 000.00 €

B/ Les restes à réaliser :

Ils représentent à eux seuls 41 % des opérations d'équipement de l'exercice 2026.

DEPENSES	OP	INTITULE	RAR	RECETTES	OP	INTITULE	RAR
2111		terrains nus	1 500,00				
2188	139	achat matériel	1 400,00				
231	151	travaux aux écoles	45 899,96	13462	151	DSIL	19 000,00
231	171	défense incendie	2 500,00				
231	194	éclairage public	5 463,00				
231	198	aménagement bourg		1328	198		20 944,00
231	203	parking école	115 000,00	1323	203	aide Département	20 000,00
				13461	203	DETR	25 000,00
231	207	cour de l'école	187 900,00	1328	207		66 000,00
21538	212	terrain rugby	13 000,00				
231	213	amenagement croix de Vaincq	34 530,00				
TOTAL			407 192,96				150 944,00

C/ Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement du capital de la dette	91 000.00	Subventions d'investissement	10 553.38
Cautions	500.00	Cautions	500.00
Opérations d'équipement	502 100.00	FCTVA	21 947.00
Restes à réaliser 2025	407 192.96	Restes à réaliser 2025	150 944.00

		Reversement emprunt Bellovic	167 000.00
		Amortissements	1059.49
		Emprunt	287 824.71
Total dépenses réelles	1 000 792.96	Total des recettes réelles	639828.58
		Virement de la section de fct	104 715.42
		1068 exécution du vt	169 762.93
Déficit reporté		Excédent reporté	86 486.03
Total général	1 000 792.96	Total général	1 000 792.96

4. L'état de la dette :

Sept emprunts figurent à l'état de la dette, le dernier intégré à la dette concerne la scission de l'emprunt qui figurait au budget assainissement et qui concerne la réfection du réseau pluvial(montant 149 919.54 €) .

Le capital restant dû au 01 janvier 2026 est de 1 006 910.06 €.

Le taux d'endettement, quant à lui est de 10 %. Il indique la proportion du remboursement de l'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

La dette concerne des prêts relativement récents consentis à des taux peu élevés (fourchette de taux comprise entre 1.10 % et 4.41 %) . Le tableau d'amortissement prévisionnel de la dette fait apparaître une diminution significative de l'annuité au 31 décembre 2027 en raison de l'extinction du prêt contracté pour la construction de la chaufferie bois. Il convient toutefois de rajouter la perspective de la contraction d'un nouveau prêt destiné à financer les travaux d'assainissement pluvial sur l'exercice 2026.

Emprunt	Durée	Date de réalisation	Annuité
Chaufferie bois	15 ans	2013	22472.52
Salle Versailles	20 ans	2015	32450.00
Eclairage public	10 ans	2018	8264.00
Menuiseries école	20 ans	2022	14466.80
Menuiseries école	25 ans	2022	2727.93
Assainissement pluvial	20 ans	2026	8880.32
Plan aménagement bourg	20 ans	2024	27568.50